

COMITE DIRECTEUR DU 26 MARS 2025
MODIFICATIONS BOXE PROFESSIONNELLE
APPLICATION A PARTIR DU 1^{ER} MAI 2025

CEINTURES MINEURES

Pour disputer une ceinture mineure sur le territoire Français, les boxeurs sous licences FFB ou licenciés à l'étranger doivent répondre aux critères suivants :

- Etre classé parmi les 400 premiers boxeurs sur le site Boxrec,
- Avoir un palmarès équivalent à celui d'un élite 1 en France,

Rappel :

Groupe ELITES 1

Mouche à Super Plume et Lourds-Légers et Lourds : 6 combats positifs avec une majorité de victoires dont une contre un boxeur sous licence FF Boxe.

De Légers à Mi-Lourds inclus : 7 combats positifs (Victoire ou Match Nul), dont 2 contre des boxeurs sous licence FF Boxe

Avoir un palmarès positif sur les 15 derniers combats (pour les boxeurs ayant plus de 15 combats) ;

Avoir un minimum de 3 victoires en 6 reprises de 3 minutes.

- Etre positif lors des 10 derniers combats.

CRITERES POUR LES BOXEURS SOUS LICENCE ETRANGERE VENANT BOXER SUR LE TERRITOIRE FRANCAIS

Pour boxer un élite 1 :

- Avoir au minimum 10 combats et 3 victoires sur les 10 derniers combats.

Pour boxer un élite 2 :

- Avoir au minimum 5 combats et 2 victoires dans les 10 derniers combats.

Pour boxer un élite 3 :

- Avoir au minimum 1 combat positif dans les 10 derniers combats,
- Ne pas avoir plus de 3 défaites avant la limite dans les 10 derniers combats,

A l'exception d'une défaite par disqualification, les boxeurs sous licence française ou étrangère devront respecter un délai de 90 jours après leur défaite avant la limite, y compris si le boxeur étranger à boxer après sa défaite avant la limite à l'étranger.

RAPPEL DES REGLEMENTS

A - DECLARATION DES REUNIONS : MIXTES, BA ET BEA

1. Les demandes de galas se font via e-licences et ce depuis novembre 2024.
2. les demandes doivent impérativement avoir 30 jours de préavis au moins

Afin d'obtenir l'autorisation d'organisation, toutes les demandes doivent être complètes **72 heures avant la date du gala**, (nom des adversaires, catégorie de poids, nombre de reprises, autorisation d'entrée sur le territoire valable pour les boxeurs étrangers).

B - LES LICENCES DE BOXE PROFESSIONNELLE

Les boxeurs(ses) doivent être licenciés(es) **un mois avant leur combat**.

1 - Validation médicale,

2 - Validation administrative,

si changement d'entraîneur :

- courrier de résiliation du boxeur,
- courrier de résiliation de l'ex-entraîneur,
- nouveau contrat,

3 - paiement

- 250€ pour un renouvellement de licence simple,
- 330€ pour un renouvellement de licence avec changement d'entraîneur ou première licence.

Les entraîneurs ayant un boxeur professionnel sous contrat doivent avoir une licence « cadre technique avec boxeur professionnel ».

C - LES DEMANDES DE SORTIE DE TERRITOIRE BOXE PROFESSIONNELLE

- Les demandes doivent être faites **via la plateforme pro 8 jours avant la sortie**,
- Avec le dépôt des **examens médicaux obligatoires au format PDF et dans la bonne rubrique en mentionnant la bonne date à laquelle l'examen a été effectué**,
- Ne pas oublier **la validation en fin de requête**.

D - LES DEMANDES DE SORTIE DE TERRITOIRE BOXE AMATEUR

- Les demandes doivent être faites **10 à 12 jours avant la sortie**.

**TOUTES LES DEMANDES NE RESPECTANT PAS CE PROCESS ET CES DELAIS
NE SERONT PAS TRAITEES.**